



# Un moyen rapide et efficace de lutter contre les mouches domestiques

## Meilleures utilisations

Maxforce® Fly Spot Bait (Appât pour mouches) offre une solution rapide et efficace pour contrôler les mouches domestiques à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments d'élevage, des structures commerciales et résidentielles, y compris les zones non alimentaires/non destinées à l'alimentation animale des établissements de transformation des aliments, des restaurants, des salles à manger, des installations de stockage, des écoles, des hôpitaux, des maisons de retraite, des bureaux et des bâtiments des marinas. L'appât Maxforce Fly Spot Bait peut également être appliqué sur les surfaces extérieures et intérieures des bennes à ordures et autres conteneurs à déchets.

## Points forts

Des attractifs puissants associés à l'ingrédient actif imidaclopride. Ce produit offre des résultats immédiats avec un effet résiduel prolongé.

### Avantages de l'appât Maxforce Fly Spot Bait

- Application facile
- Résultats immédiats
- Longue persistance (jusqu'à quatre semaines en application intérieure)
- Permet de traiter une surface plus petite
- Formulation pulvérisable
- Possibilité d'application sous forme de peinture dans les installations d'élevage.
- Faible odeur
- Contrôle les mouches résistantes aux pyréthroides

### Comment utiliser l'appât Maxforce Fly Spot Bait

Diluer l'appât Maxforce Fly Spot Bait en mélangeant 125 g par litre d'eau (1,25 %). Ceci est réalisé en ajoutant 2,2 sachets par litre d'eau (ou 1 sachet par 450 mL d'eau).

### Application au pinceau

**Dilution :** ajouter 250 g de l'appât Maxforce Fly Spot Bait à 200 mL d'eau et mélanger jusqu'à dissolution complète.

**Dosage :** appliquer 200 mL de la solution mélangée par 100 m<sup>2</sup> de surface au sol de la structure à traiter.

### Fréquence d'application pour les traitements localisés

**Infestations faibles à modérées :** appliquer deux litres de produit fini pour traiter 100 m<sup>2</sup> de surfaces de repos des mouches.

**Infestations modérées à élevées :** appliquer quatre litres de solution prête à l'emploi pour traiter 100 m<sup>2</sup> de surfaces de repos des mouches.

### Où pulvériser

Vaporisez l'appât Maxforce Fly Spot Bait dilué sur les zones de repos des mouches, comme les murs, autour des fenêtres et sur les surfaces extérieures et intérieures des conteneurs à déchets ou des poubelles. Appliquez le produit par zones ne dépassant pas 0,2m<sup>2</sup> aux endroits où les mouches domestiques ont tendance à se reposer. Les emplacements ne doivent pas être contigus. La surface cumulée des taches ne doit pas dépasser 10 % de la surface totale de la pièce.

### Instructions pour l'application au pinceau :

**Dilution :** ajouter 250 g de l'appât Maxforce Fly Spot Bait à 200 mL d'eau et mélanger jusqu'à dissolution complète.

**Dosage :** appliquer 200 mL de la solution mélangée par 100m<sup>2</sup> de surface au sol de la structure à traiter.

**Mode d'emploi :** appliquer la solution mélangée en bandes étroites jusqu'à 15 cm de large sur des surfaces de repos appropriées pour les mouches.

**Matériel d'application :** pour de meilleurs résultats, utilisez un pinceau ou un rouleau à peinture pour appliquer la solution sur les surfaces. Nettoyer à l'eau le matériel d'application et de mélange après application.



**Ingrédient actif**  
imidaclopride 10 %



**Groupe**  
4A



**Formulation**  
WG



**Conditionnement**  
50 paquets de 56,7 g

## Établissements de manipulation d'aliments/d'aliments pour animaux

Les demandes d'autorisation dans les établissements de manipulation d'aliments/d'aliments pour animaux sont autorisées **UNIQUEMENT** dans les zones non destinées à la manipulation d'aliments/d'aliments pour animaux. Les zones non destinées à l'alimentation humaine ou animale comprennent les locaux à ordures, les toilettes, les entrées et les vestibules, les bureaux, les vestiaires, les salles des machines, les chaufferies, les placards à balais et les zones de stockage (après emballage, mise en conserve ou en bouteille).

## Utilisation agricole – Instructions d'application

### Pour l'hébergement du bétail

**Où appliquer ce produit :** pour une utilisation sur les structures des installations de production agricole, telles que les poulaillers, les poulaillers de dindes et de poulets, les installations pour bovins, ovins et caprins, les parcs d'engraissement, les étables laitières, les bâtiments d'élevage porcin, les chenils, les écuries, les zones de confinement des animaux, les zones de détention des animaux, les logements des animaux, les installations d'élevage, les étables, les fermes de loisirs et les zones des installations pour animaux, y compris les salles de stockage, les conteneurs à déchets et les zones de collecte des ordures, où les mouches domestiques ont tendance à se regrouper ou à constituer une nuisance.

### Pourquoi utiliser l'appât Maxforce<sup>®</sup> Fly Spot?

- L'appât Maxforce Fly Spot Bait permet d'avoir des résultats rapides et efficaces, tout en éliminant le besoin de traiter de grandes surfaces.
- L'appât Maxforce Fly Spot s'intègre parfaitement dans un programme global de lutte intégrée contre les mouches domestiques, comprenant une hygiène appropriée et des contrôles environnementaux, tels que l'exclusion et une gestion adéquate de la lumière.

### Informations complémentaires sur la candidature

- Appliquer le traitement localisé avec un pulvérisateur basse pression, ne pas dépasser 20 psi.
- Renouvelez l'application si les mouches domestiques continuent de poser problème, mais pas avant 7 jours.
- À traiter comme une poudre mouillable et à agiter fréquemment tout au long de la journée.
- L'application de ce produit peut laisser un résidu visible ou décolorer certaines surfaces. Avant de procéder au traitement, il est conseillé de tester l'application sur une petite zone discrète.
- Évitez de laisser le produit dilué dans le pulvérisateur pendant plus de deux jours. Si vous entreposez le produit dilué dans le pulvérisateur, assurez-vous de bien l'étiqueter et de l'entreposer conformément à la réglementation provinciale et fédérale sur les pesticides.

### Restrictions

- Ne pas dépasser 500 g de produit par 100 m<sup>2</sup>.
- Les points d'appâtage traités doivent être placés dans des endroits inaccessibles aux enfants, aux animaux domestiques, au bétail ou à la faune sauvage.
- Ne pas appliquer dans les zones de production alimentaire des usines de transformation ou de fabrication de produits alimentaires ni dans les installations agricoles.
- Ne pas utiliser dans les salles de classe ou les chambres de patients.
- Ne laisser personne ni aucun animal domestique pénétrer dans les zones traitées tant que les produits pulvérisés ne sont pas secs.
- Ne pas appliquer sur des surfaces en hauteur ou dans des espaces confinés sans protection respiratoire et oculaire appropriée.
- Ventiler les zones traitées après application soit en ouvrant les fenêtres et les portes, soit en utilisant des systèmes de ventilation/d'échange d'air dont le bon fonctionnement est confirmé. Utiliser des ventilateurs lorsque cela est nécessaire pour faciliter la circulation de l'air.
- Ne laissez pas l'appât entrer en contact avec les aliments ou l'eau, les aliments pour le bétail ou leur eau.
- Ne pas appliquer aux équipements de traite des exploitations laitières.
- Ne pas vaporiser directement sur les animaux.
- Dans la mesure du possible, alternez l'utilisation de l'appât Maxforce Fly Spot Bait ou d'autres insecticides du groupe 4 avec des groupes différents qui contrôlent les mêmes ravageurs.